

CHANGEMENT DE DENOMINATION D'UNE SOCIETE

Vous devez constituer un dossier comprenant :

- le **formulaire M 2 Agricole**, dûment rempli et signé sur les trois feuillets ;

Pièces justificatives pour la société :

- une publicité** dans un journal d'annonces légales, **ou une copie de la demande de publication** relative à la modification de la société portant le nom du journal auquel elle est adressée et la date d'envoi ;

- 2 exemplaires mis à jour des statuts** établis sur papier libre certifiés conforme par la gérance ;

- 2 copies des statuts mis à jour** : une copie pour la MSA, une autre pour les Impôts ;

- 2 exemplaires du procès verbal** ;

- 1 copie du procès verbal**, pour la MSA ;

Autres pièces :

- un pouvoir** pour le mandataire déposant la formalité ;

- un chèque de 197,48 €** libellé à l'ordre du greffe du tribunal de commerce

- un chèque de 54 €** à l'ordre de l'Agent Comptable Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.